

RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00451
Numéro SIREN : 523 856 771
Nom ou dénomination : 2 SVTP

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2020 sous le numéro de dépôt 1382

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

Espace Judiciaire J-V Daubié
Place Jeanne d'Arc
88000 EPINAL

Tél : 03 54 59 18 50

ME MORATI
11 RUE JEAN DE LA FONTAINE
88000 EPINAL

V/REF :

N/REF : 2010 B 451 / 2020-B-1382

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 04/05/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

Concernant la société

2 SVTP
Société par actions simplifiée
21 chemin du Rond Bois
88700 Vomécourt

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-1382 le 04/05/2020

R.C.S. EPINAL 523 856 771 (2010 B 451)

Fait à EPINAL le 04/05/2020,

LE GREFFIER



" 2 SVTP "

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 40.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 21, CHEMIN DU ROND BOIS
88700 - VOMECOURT

R.C.S. EPINAL 523.856.771.00010.

CODE APE 4312 A

**EXERCICE SOCIAL : DU 01 JANVIER 2019
AU 31 DECEMBRE 2019**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 FEVRIER 2020.

**DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
D'EPINAL**

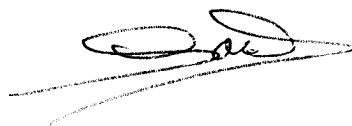
☞ **COMPTES ANNUELS.**

☞ **PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS.**

☞ **RESOLUTION VOTEE.**

Pour copie certifiée conforme.
Le Président.

MONSIEUR ERIC SAND.
LE 20 FEVRIER 2020.
FAIT A VOMECOURT



Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 SVTP Néant *

Adresse de l'entreprise 21 Chemin du Rond Bois 88700 VOMECOURT

Numéro SIRET* 5 2 3 8 5 6 7 7 1 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial*							
	Autres*	014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	155 179	030	140 039		15 140	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I (5)	044	155 179	048	140 039		15 140	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	7 900	052			7 900	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	715	066			715	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	115 878	070	7 173		108 705
		Autres* (3)	072	9 099	074			9 099
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	19 657	086			19 657	
	Charges constatées d'avance *	092	16 834	094			16 834	
		Total II	096	170 085	098	7 173		162 912
	Total général (I + II)	110	325 265	112	147 212		178 052	

PASSIF

						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120			40 000	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126			4 000	
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132		32 009	
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136			270	
	Provisions réglementées			140				
		Total I			142			76 279
		Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			7 360	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166			33 276	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	14 364	172		61 136	
	Produits constatés d'avance			174				
		Total III			176			101 773
	Total général (I + II + III)			180			178 052	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		13 408	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		73 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2 SVTP

Néant *Exercice N clos le
31/12/2019**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*								
			dont export	209		210			
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214			
									services*
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)				222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224			
	Subventions d'exploitation reçues					226	4 400		
Autres produits					230	14 046			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	291 658		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	99 536		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	(6 500)		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 56 573 - mobilier : - immobilier :)				242	153 939		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	495	244	2 692		
	Rémunérations du personnel*					250	75 149		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	30 219		
	Dotations aux amortissements*					254	8 895		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	5		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	363 939		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(72 281)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290	74 935		
	Charges financières				(V)	294	1 373		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	932	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	78	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	270		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	270	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	78				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	168	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44. duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						992		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	516	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356						
	Déficits antérieurs reportables : *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	516	372	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	93 333	442	8 565	444	56 000	446	45 898					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460	131 262	462		464	26 824	466	104 437					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 843	474		476	4 843					
	Immobilisations financières	480		482		484		486						
TOTAL		490	224 595	492	13 408	494	82 824	496	155 179					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	92 695	532	974	534	56 000	536	37 670					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550	121 182	552	7 444	554	26 734	556	101 892					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	476	564		566	476					
TOTAL		570	213 877	572	8 895	574	82 734	576	140 039					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5		6		7		
	Pelle EC 160 CL	FOURGON CRAFTER VW A		KIT AMENAGEMENT CRAF		BEGEL-CAMION VOLVO O								
	8	9		10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1	56 000	56 000		25 000	25 000									
2	14 400	14 400		3 000	3 000									
3	1 591	1 591												
4	10 833	10 743	90	45 000	44 909									
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	82 824	580	82 734	582	90	584	73 000	586	72 909	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579						Régularisations	590		583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).											591			
TOTAL										596	72 909	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2 SVTP

Néant ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605		607
	Autres provisions réglementées	610		612	614		616
Provisions pour risques et charges		620		622	624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634		636
	Sur stocks et en cours	640		642	644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650	10 753	652	654	3 580	656 7 173
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664		666
TOTAL		680	10 753	682	684	3 580	686 7 173

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	56 251
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	46 282
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SAS 2 SVTP

 Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2019

et clos le : 31/12/2019

Durée en nombre de mois

12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	3
Dont apprentis	657	1
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE
I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	273 211
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	10 081
TOTAL 1	106	283 292

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	9
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	4 400
Variation positive des stocks	111	6 500
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	376
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	11 285

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	99 536
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	81 076
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	180 618

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	113 959
-----------------------------	-----------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF)	117	113 959
--	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	283 292
Effectifs au sens de la CVAE	023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 9
Date de cessation	186	

" 2 SVTP "

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 40.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 21, CHEMIN DU ROND BOIS
88700 - VOME COURT

R.C.S. EPINAL 523.856.771.00010.

CODE APE 4312 A

PROPOSITION D'AFFECTATION :

Le Président vous propose, conformément à la loi d'affecter le résultat bénéficiaire de 271 Euros, de l'exercice sur lequel vous avez à vous prononcer de la façon suivante :

- dotation aux autres réserves pour 271 Euros

RESOLUTION VOTEE :

L'Assemblée Générale réunie en date du FEVRIER 2020 constatant que le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 271 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- dotation aux autres réserves pour 271 Euros

Pour copie certifiée conforme.
Le Président.

MONSIEUR ERIC SAND.
LE FEVRIER 2020.

